PROCES VERBAL
Conseil Municipal du mercredi 26 octobre 2022 à 18h30

L'an deux mille vingt-deux, Le vingt-six octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de NEUF-ÉGLISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Karine BOURNAT GONZALEZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 septembre 2022

Présents : Olivier CHANNEBOUX, Davy BELLARD, Olivier GRAVIER, Cécile NERAUD, Mathias PEYNET, Christiane PERONNY, Gérard MASSON, Alain LEVAN, Virginie ARNAUD, Sébastien CAVARD.

Secrétaire de séance : Cécile NERAUD.

Ordre du jour de la séance :

- Lecture du procès-verbal de la réunion du 14 septembre pour approbation
- Demande de Pépin Corentin (raccordement électrique)
- Adhésion au Pôle santé Centre Gestion Fonction Publique au 1 janvier 2023
- Amortissement des subventions d'équipement
- Décisions modificatives
- Sictom : proposition d'installation de bacs jaunes
- Filet de sécurité inflation : demande d'acompte
- Questions diverses

Lecture du procès-verbal de la réunion du 14 septembre pour approbation

La séance est ouverte par Madame le Maire qui fait lecture du procès-verbal de la séance du 14 septembre. Celui-ci est validé à l'unanimité des personnes présentes.

Demande de Pépin Corentin (raccordement électrique)

Suite à la demande de Monsieur Pépin Corentin, Madame le Maire indique que la participation au raccordement électrique n'est pas prise en charge par la commune.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Karine Bournat Gonzalez	x		
Olivier Channeboux	x		
Davy Bellard	x		
Olivier Gravier	x		
Virginie Arnaud	x		
Sébastien Cavard	x		
Alain Levan	x		
Gérard Masson	x		
Cécile Néraud	x		
Christiane Perrony		x	
Mathias Peynet	x		

Adhésion au Pôle santé Centre Gestion Fonction Publique au 1 janvier 2023

Madame le maire explique qu'elle a reçue un courrier de l'AIST l'informant que l'organisme met un terme le 31 décembre 2022 au partenariat établi entre l'AIST la prévention active médicale et la Commune de NEUF EGLISE. Elle indique au conseil qu'elle a contacté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
pour les prestations des services du pôle santé, elle propose d'adhérer aux services du pôle santé plus précisément **à l'option 1** relative à l'ensemble des missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.
Le conseil autorise le Maire à signer la convention devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme à compter du 1 janvier 2023.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Karine Bournat Gonzalez	X		
Olivier Channeboux	X		
Davy Bellard	X		
Olivier Gravier	X		
Virginie Arnaud	X		
Sébastien Cavard	X		
Alain Levan	X		
Gérard Masson	X		
Cécile Néraud	X		
Christiane Perrony	X		
Mathias Peynet	X		

Amortissement des subventions d'équipement

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. La réglementation oblige les collectivités locales qui versent des subventions d'équipement, à les amortir. Madame le Maire propose que les travaux (d'éclairage public, de voirie) réalisés sur la commune soient amortis sur 10 années

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la durée d'amortissement proposée.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Karine Bournat Gonzalez	X		
Olivier Channeboux	X		
Davy Bellard	X		
Olivier Gravier	X		
Virginie Arnaud	X		
Sébastien Cavard	X		
Alain Levan	X		
Gérard Masson	X		
Cécile Néraud	X		
Christiane Perrony	X		
Mathias Peynet	X		

Décision modificative : Régul Subvention équipement versée non amortie

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023	3 299,00		
Dotat° aux amort. des immo. incorporelles et corporelles			6811	3 299,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		**3 299,00**		**3 299,00**
OP : OPERATIONS FINANCIERES		**3 299,00**		**3 299,00**
Virement de la section de fonctionnement	021	3 299,00		
Bâtiments et installations			28041582	3 299,00
RECETTES - INVESTISSEMENT		**3 299,00**		**3 299,00**

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Karine Bournat Gonzalez	X		
Olivier Channeboux	X		
Davy Bellard	X		
Olivier Gravier	X		
Virginie Arnaud	X		
Sébastien Cavard	X		
Alain Levan	X		
Gérard Masson	X		
Cécile Néraud	X		
Christiane Perrony	X		
Mathias Peynet	X		

Sictom : proposition d'installation de bacs jaunes

Le conseil municipal est d'accord sur le principe d'installation de bacs jaunes à compter du 2023 en gardant les mêmes jours de collecte. Ils seront relevés tous les 15 jours.
L'implantation exacte sera à voir avec Monsieur Lavergne du Sictom.
Le nettoyage des bacs classiques sera demandé.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Karine Bournat Gonzalez	X		
Olivier Channeboux	X		
Davy Bellard	X		
Olivier Gravier	X		
Virginie Arnaud	X		
Sébastien Cavard	X		
Alain Levan	X		
Gérard Masson	X		
Cécile Néraud	X		
Christiane Perrony	X		
Mathias Peynet	X		

Filet de sécurité inflation : demande d'acompte

La commune ne sollicite pas de demande d'acompte pour 2022.

Nom Prénom	Sens du vote		
	Pour	Abstention	Contre
Karine Bournat Gonzalez	X		
Olivier Channeboux	X		
Davy Bellard	X		
Olivier Gravier	X		
Virginie Arnaud	X		
Sébastien Cavard	X		
Alain Levan	X		
Gérard Masson	X		
Cécile Néraud	X		
Christiane Perrony	X		
Mathias Peynet	X		

Création emploi agent recenseur 2023

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le recensement de la population s'effectuera sur la Commune de Neuf-Église du 19 Janvier au 18 Février 2023. Elle rappelle la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur non titulaire, non permanent à temps non complet pour besoin occasionnel pour cette période et de déterminer les conditions de rémunération. Elle indique que le montant de la dotation forfaitaire attribuée à la Commune par l'INSEE sera de 669 Euros.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide dans ces conditions de créer un poste d'agent recenseur et fixe vu l'inflation actuelle sa rémunération nette à **1000 Euros.**
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget primitif 2023.

Nom Prénom	**Sens du vote**		
	Pour	**Abstention**	**Contre**
Karine Bournat Gonzalez	X		
Olivier Channeboux	X		
Davy Bellard	X		
Olivier Gravier	X		
Virginie Arnaud	X		
Sébastien Cavard	X		
Alain Levan	X		
Gérard Masson	X		
Cécile Néraud	X		
Christiane Perrony	X		
Mathias Peynet	X		

Questions diverses

Le devis pour l'équipement d'une paire d'électrodes pédiatriques (1 à 8 ans moins de 25 kg) du défibrillateur au terrain de sports est accepté, le coût est de 180,00€.

Le conseil réfléchit à la création d'un logo communal, ainsi qu'à la proposition d'un nom pour les habitants de la commune.

La proposition d'un don en faveur des pompiers est envisagée.

Procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2022 validé :

Le Maire La secrétaire de séance :